

REGLEMENT

TROPHÉE NATIONAL DES CLUBS - RAID



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Octobre 2017

INTRODUCTION

Le Trophée national des clubs - raid :

Tous les clubs affiliés à la F.F.TRI. peuvent cumuler des points en fonction de leur participation aux raids affiliés. 2 classements seront faits : un trophée national club adultes et un trophée national club jeunes.

Ce classement est différent de celui du challenge national qualificatif pour les championnats de France, mais les épreuves du challenge peuvent aussi être labellisées “trophée club”.

Objectifs:

- Encourager et récompenser la participation des clubs aux raids.
- Chaque équipier participant aux raids labellisés “trophée des clubs” rapportera des points à son club.
- un classement adulte et un classement jeune sera mis en place.

Des raids labellisés “Trophée clubs”:

Tout organisateur affilié à la fédération obtient le label “trophée des clubs” pour chaque épreuve de sa manifestation. Chaque épreuve d’une manifestation peut ramener des points. Si toutefois il ne désire pas s’engager dans la démarche, il doit le signaler dès son affiliation à iplane@fftri.com

Cette labellisation permet à l’organisateur de communiquer sur cette appellation et d’utiliser le logo du “trophée des clubs”.



Les organisateurs s’engagent à fournir les résultats des épreuves labellisées à la F.F.TRI sous le format demandé (cf avenant) sous les 2 jours après la fin de l’épreuve à iplane@fftri.com

Qui peut marquer des points clubs ?

- Chaque équipier licencié le jour de la course au plus tard rapporte des points pour son club.
- Pour les équipes hybrides: composées d’équipiers de différents clubs ou de licenciés/non licenciés, seuls les licenciés rapportent des points à leur club.
- Les licences compétitions, loisirs et dirigeants (avec pass compétition) permettent de marquer des points pour le club.

Comment sont calculés des points clubs ?

Les points attribués par épreuves sont calculés au prorata du nombre de participants, et dégressifs par rapport au classement en scratch, avec un plafond de 150 points.

Toute équipe ayant pris le départ mais ne finissant pas la course marquera 1 point par coéquipier (abandons,...).

Une bonification sera faite pour les féminines: Chaque équipière voit ses points bonifiés de 20% :

*Ex : - 50 équipes engagées sur une épreuve : 50 points par équipier pour la 1ère équipe, 49 par équipier pour les 2nd, etc.... Si la 3^{ème} équipe est mixte, en équipe de 2 : 48 points pour l'équipier 1 +48*20%=57.6 points pour la féminine. Si les 4èmes sont classées en femme, elles marquent chacune 56.4 points (47+20%=56.4).*

- Pour un raid avec 170 équipes engagées: les 1ers marqueront 150 points chacun, et les équipes classées de 151 à 170 marqueront 1 point par coéquipier.

- Si le raid a 200 équipes : les 1er marquent 150 pts/équipiers, les 151 à 200 ème marquent seulement 1 point.

- Si des équipes de non licenciés s'intercalent dans le classement, le classement et l'attribution des points restent inchangés.

- Pour les adultes, un coefficient multiplicateur est ajouté selon la difficulté de l'épreuve:

Raid XS → coef 1

Raid S → coef 2

Raid M → coef 3

Raid L → coef 4

Raid XL → coef 5

Raid XXL → coef 6

- Pour les jeunes (déterminé par le numéro de la licence): aucun coefficient n'est appliqué quelle que soit l'épreuve courue.
- Le classement est compté sur une année civile mais les résultats sont lissés de date à date. Une remise des trophées aux meilleurs clubs adulte et jeune aura lieu à l'occasion de l'AG de la fédération suivante.